

LA PROTECTION DE LA NATURE

Numéros spéciaux

Le présent numéro est entièrement consacré à la Protection de la Nature. A son grand regret la rédaction de la Revue n'a pu faute de place, y insérer tous les articles prévus. Les sujets suivants seront traités dans l'un des premiers numéros de 1951 :

- *Les réserves de reconstitution forestière*, par J. PRIOTON.
 - *L'aménagement esthétique et récréatif des forêts*, par L. SCHAEFFER.
 - *La question des forêts de promenade et leur régénération*, par E. TOUSSAINT.
-
-

PRÉFACE

La protection de la Nature est à l'ordre du jour. Ce numéro spécial de la Revue Forestière Française se propose d'en étudier les différents aspects, de rappeler les étapes parcourues et d'exposer les principes qui président aux réalisations actuelles.

Il appartenait à la Revue Forestière Française, imprégnée de l'esprit de l'Administration des Eaux et Forêts, d'aborder un problème auquel cette Administration a donné tous ses soins depuis près d'un siècle. Les pages qui suivent donnent la mesure de ce que, en la matière, fut jusqu'à ce jour le rôle du Service forestier ; ce rôle fut prépondérant et nul ne saurait s'en étonner.

M. le Conservateur GOBERT dit, dans son remarquable exposé, que les auteurs de l'Ordonnance de 1669 et du Code forestier furent, sans le savoir, de véritables précurseurs dans l'ordre de la protection de la Nature. C'est exact, mais, par la suite, les Officiers forestiers auxquels incomba le soin d'appliquer la législation forestière ainsi léguée par nos devanciers surent, eux, donner sa véritable signification à ce qui n'avait été à l'origine qu'une heureuse conséquence des mesures protectrices inspirées par d'autres préoccupations.

Leur formation générale et professionnelle est, en effet, basée sur l'étude des lois de la Nature. La biologie, la géologie, la pédologie,

logie leur sont familières et leur ont conféré cet esprit d'observation et d'analyse qui devait leur permettre de dissocier dans le domaine de leurs attributions les richesses scientifiques ou esthétiques des ressources économiques. De là naquit leur souci d'assurer la protection tout d'abord des sites et des panoramas, puis de la Faune et de la Flore dans les stations où les spécimens remarquables méritaient d'être défendus contre les menaces de destruction que représentait pour eux l'action inconsiderée de l'homme.

Leurs fonctions mêmes de gestionnaires du domaine forestier privé de l'Etat et de spécialistes des questions cynégétiques et piscicoles leur fournirent, dans cet ordre d'idées, un champ d'action particulièrement favorable où ils inscrivirent des réalisations remarquables: réserves cynégétiques, réserves piscicoles, réserves artistiques, réserves biologiques, zoologiques ou botaniques, intégrales ou dirigées, dont le présent numéro fournit un rapide aperçu, représentent le palmarès de leur activité.

Les résultats acquis ont une ampleur suffisante pour prendre rang parmi les réalisations du même ordre sur le plan international ainsi que l'ont mis en évidence la Conférence internationale pour la protection de la Nature de Fontainebleau (octobre 1948) et la Conférence technique internationale pour la protection de la Nature qui se tint à Lake Success du 22 au 29 août 1949.

L'œuvre ainsi entreprise intéresse pour une grande part le Domaine forestier de l'Etat confié à l'Administration des Eaux et Forêts où, dans le cadre administratif, des solutions satisfaisantes ont pu être trouvées aux différents problèmes que posent le financement, la surveillance, la direction et le contrôle des réserves; il serait souhaitable qu'elle fut poursuivie et étendue grâce à des possibilités exceptionnelles d'intervention dans la propriété privée, possibilités qui ne pourront être obtenues qu'à la faveur d'une législation d'ordre public permettant d'imposer au propriétaire certaines restrictions à son droit de propriété, moyennant une juste indemnité.

En France, où les richesses naturelles sont si nombreuses et variées, la tâche est immense et il reste beaucoup à faire, mais ce sera l'honneur des forestiers d'avoir été parmi les pionniers les plus actifs de la protection de la Nature dans notre beau Pays.

F. DU VIGNAUX,
Directeur Général des Eaux et Forêts.
